

Directeur de Publication :
Brice PARINET

Mardi 19 novembre 2024

N° 1823

Saison 2024/2025

Coordonnées

Adresse postale (pour tout courrier)
B.P.90616
78053 SAINT-QUENTIN EN YVELINES
CEDEX

Adresse physique (pour s'y rendre)
District des Yvelines de Football
41, avenue des 3 Peuples
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX
Téléphone : 01 80 92 80 20
Télécopie : 01 80 92 80 31
Mail : administration@dyf78.ff.fr



YVELINES
TERRE DE FOOTBALL

JOURNAL NUMÉRIQUE OFFICIEL

SOMMAIRE

L'ACTUALITE DE LA SEMAINE

Horaires d'ouverture

LUNDI	9h00 - 12h30 14h00 - 18h00
MARDI	9h00 - 12h30 14h00 - 18h00
MERCREDI	9h00 - 12h30 14h00 - 17h00
JEUDI	9h00 - 12h30 14h00 - 17h00
VENDREDI	9h00 - 12h30 14h00 - 18h00

Composition

ALEXANDRE, AMINE, CLÉMENTINE,
FRANCK, KARIM, KÉVIN, LYDIA, MAEL,
MARC-ANTOINE, MICHÈLE, NICOLAS,
SARAH, WILLIAM

Lignes directes DYF

Compétitions
Clémentine LUNT - 01 80 92 80 37
Arbitrage & Féminines
Marc-Antoine KELLER
01 80 92 80 25
Discipline & Service civique
Sarah DEGAGE : 01-80-92-80-21
Discipline & Dossiers FAFA
Amine ABRAÏCH : 01-80-92-80-26
Comptabilité
Michèle COURTIN - 01 80 92 80 24
Règlements & Foot Animation
Alexandre OGEREAU
01 80 92 80 22
Service civique
Maël LE GOFF - 01-80-92-80-23
Technique
Franck BARDET - 01 80 92 80 30
Karim CHOUKA - 01 80 92 80 27
Kévin HUE - 01 80 92 80 29
Nicolas TEXIER - 01 80 92 80 28



EKINSport



Yvelines
Le Département

INFORMATIONS DIVERSES	2-4
COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS	5-7
COMMISSION STATUTS / REGLEMENTS	7-8
COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE	8-9
COMMISSION DU FOOTBALL D'ANIMATION	10-11
COMMISSION DU FOOTBALL FEMININ	11-13
COMMISSION DU FOOTBALL DIVERSIFIE	13-15
COMMISSION DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES	15



RÉUNION DE RENTRÉE
SERVICE CIVIQUE N° 2
Mercredi 27 novembre
À partir de 19h15

Les clubs (volontaires et tuteurs), concernés par cette
2ème réunion, ont été prévenus par mail

important

ASSEMBLEES GENERALES EXTRAORDINAIRE & ORDINAIRE DU DISTRICT

Vendredi 29 novembre 2024
à 19h00
(accueil des club à 18h30)
au District

LUN	MAR	MER	JEU	VEND	SAM	DIM
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	1 ^{er}
2	3	4	5	6	7	8

19/11/24

CFI U14-U19

23 & 24/11/24

Formation Initiale d'Arbitrage

26/11/24

CFI U6-U9

29/11/24

DF Coach Jeunes

Assemblées Générales Extraordinaire & Ordinaire

30/11 & 1er/12/24

Formation Initiale d'Arbitrage

3/12/24

CFI U10-U13

7/12/24

Stage de mi-saison des arbitres

FAIRE-PART de VOISINS FC



C'est avec une immense tristesse que nous avons appris dimanche 10 novembre la disparition de Damien YSERN véritable enfant du club depuis 2006.

Damien laissera une empreinte indélébile au sein de notre club.

Nous perdons un membre de la famille VFC et nous nous unissons pour soutenir sa famille, ses proches et ses amis.

Nous remercions sincèrement tous les clubs qui nous ont adressé leurs condoléances et soutien.

Stéphane LEITE, Président VFC

Le District s'associe au club et présente ses condoléances à sa famille et ses amis

ASSEMBLEES GENERALES DU DISTRICT DES YVELINES

VENDREDI 29 NOVEMBRE 2024
Réception à partir de 18h30 début à 19 h 00
au siège du District
41, avenue des Trois Peuples
78180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

ORDRE DU JOUR

ACCUEIL DES DELEGUES PAR LE PRESIDENT BRICE PARINET,
VERIFICATION DES POUVOIRS, REMISE DES BULLETINS DE VOTE

➤ ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

1. PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS AUX STATUTS DU DISTRICT

➤ ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

1. ELECTION D'UN MEMBRE DU COMITE DE DIRECTION, AU TITRE DE MEDECIN, EN REMPLACEMENT DE M. PASCAL MAILLE, DEMISSIONNAIRE
2. ALLOCUTION DU PRESIDENT
3. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 15 JUIN 2024
4. PRESENTATION DES COMPTES AU 30 JUIN 2024
5. RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES (Rapport général et rapport spécial)
6. APPROBATION DES COMPTES AU 30 JUIN 2024
7. AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2023 / 2024
8. RESULTAT DE L'ELECTION D'UN MEMBRE DU COMITE DE DIRECTION
9. PRESENTATION DU PLAN DEPARTEMENTAL DE LUTTE CONTRE LA VIOLENCE
10. INTERVENTION DU SERVICE DEPARTEMENTAL A LA JEUNESSE, A L'ENGAGEMENT ET AUX SPORTS DES YVELINES
11. INTERVENTION DE M SANDJAK PRESIDENT DE LA L.P.I.F.F.

CLOTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE PAR BRICE PARINET

POT DE L'AMITIE

SUR LES RENCONTRES DÉPARTEMENTALES YVELINOISES, UN ARBITRE ASSISTANT PEUT-IL ÊTRE REMPLACÉ AFIN DE PARTICIPER À LA RENCONTRE COMME JOUEUR ?

CATEGORIES	PEUT-ON ETRE ARBITRE ASSISTANT ET JOUEUR SUR UNE RENCONTRE ?	QUAND LE REMPLACEMENT PEUT-IL SE FAIRE ?	EXCEPTIONS
Séniors	NON		
U14 à U18	OUI	A la mi-temps ou à la moitié de chaque période, lors d'un arrêt naturel du jeu.	D1 et divisions supérieures
CDM et Vétérans	OUI	A la mi-temps	D1 et divisions supérieures
Citérium du lundi soir	OUI	A la mi-temps	
Critérium + de 45 ans	Les arbitres assistants sont facultatifs		
U14 et U16 à 8	OUI	A la mi-temps ou à la moitié de chaque période, lors d'un arrêt naturel du jeu. Un même joueur ne peut être arbitre assistant qu'au maximum 40 minutes par rencontre.	
U12 et U13	OUI Les rencontres devront obligatoirement être arbitrées à la touche par les joueurs U 12 & U 13 participant à la rencontre en qualité de remplaçant.	A la mi-temps ou lors de la pause coaching, Un même joueur ne peut être arbitre assistant qu'au maximum 15 minutes par rencontre.	
U10 et U11	NON Les rencontres devront être obligatoirement arbitrées à la touche par un jeune de plus de 14 ans ou un adulte volontaire licencié, formé à la connaissance des lois du jeu et à sa mise en application.		
Séniors F à 11	NON		
Séniors F à 8	OUI	Une même joueuse ne peut être arbitre assistant qu'au maximum 20 minutes par rencontre.	
U15 F à 8 à U18 F	OUI et fortement préconisé	A la mi-temps ou à la moitié de chaque période, lors d'un arrêt naturel du jeu. Une même joueuse ne peut être arbitre assistant qu'au maximum 20 minutes par rencontre.	
U13 F	OUI Les rencontres devront obligatoirement être arbitrées à la touche par les joueuses U 12 F & U 13 F participant à la rencontre en qualité de remplaçante.	A la mi-temps ou lors de la pause coaching, Une même joueuse ne peut être arbitre assistante qu'au maximum 15 minutes par rencontre.	
U11 F	NON Les rencontres devront être obligatoirement arbitrées à la touche par un jeune de plus de 14 ans ou un adulte volontaire licencié, formé à la connaissance des lois du jeu et à sa mise en application.		



Appel à candidatures

Le District des Yvelines de Football
recherche des complexes sportifs



FINALES A 11 Dimanche 1er Juin 2024

Critères requis :

- 2 à 3 terrains en bon état adaptés pour supporter plusieurs matchs. Si seulement 2 terrains, possibilité d'avoir un espace pour les échauffements des équipes
- Une tribune pour accueillir les spectateurs.
- Minimum 8 à 10 vestiaires disponibles pour les équipes et les arbitres.
- Un grand parking pouvant accueillir des véhicules et potentiellement des cars.

Documents à fournir au DYF :

- Joindre des photos des installations.
- Une autorisation au préalable, du propriétaire des terrains.
- **Un cahier des charges détaillé sera envoyé au club retenu et au propriétaire du terrain après décision du DYF.**

Visite / Réunion :

Une visite des lieux et une réunion avec le DYF seront organisées en amont de l'évènement pour discuter des modalités et des exigences.

Dates à retenir :

1^{er} juin date des finales à 11.

Nous vous remercions de votre intérêt et attendons vos propositions.
Cordialement,

Amine ABRAÏCH

Courriel : ADMINISTRATION@DYF78.FFF.FR

Tél : +33 1 80 92 80 36

FINALES FUTSAL Dimanche 11 Mai 2024

Critères requis :

- 1 gymnase pouvant accueillir les 9 finales
- Une tribune pour accueillir les spectateurs.
- Minimum 6 vestiaires disponibles pour les équipes et les arbitres.
- Un grand parking pouvant accueillir des véhicules et potentiellement des cars.

Documents à fournir au DYF :

- Joindre des photos des installations.
- Une autorisation au préalable, du propriétaire des terrains.
- **Un cahier des charges détaillé sera envoyé au club retenu et au propriétaire du terrain après décision du DYF.**

Visite / Réunion :

Une visite des lieux et une réunion avec le DYF seront organisées en amont de l'évènement pour discuter des modalités et des exigences.

Dates à retenir :

11 mai date des finales Futsal

Nous vous remercions de votre intérêt et attendons vos propositions.
Cordialement,

Marc-Antoine KELLER

Courriel : ADMINISTRATION@DYF78.FFF.FR

Tél : +33 1 80 92 80 25

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

Réunion du 18/11/24

Présents : MM. P. GUILLEBAUX (CD), J.P. LEDUC (Président), R. PANARIELLO, Mme N. OLLIVIER, M. G. LANDRIOT, MME RUPERT et M. L. JOUBERT (Vice Président)

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

La commission demande aux clubs de vérifier leurs calendriers et d'anticiper le plus possible les éventuelles demandes de changement d'horaires, de report de match et d'informer le District des manifestations impliquant des reports de matches.

MODIFICATIONS DES CALENDRIERS

U16

520105 LE MESNIL ST DENIS ASL

Demande du club pour que sa 2ème équipe U16 évolue hors championnat en D4-C.

La Commission prend acte de l'accord du Bureau du Comité.

La Commission a réussi à vous intégrer en U16 D4 poule C, à la place du forfait général de COIGNIERES.

SUSPENSIONS DE TERRAINS

SENIORS

D5-C DU 10/03/2024

27164983 CARRIERES S/SEINE US 2 / BAILLY NOISY SFC 3

Transmis de la Commission de Discipline en instruction infligeant une suspension de terrain de 2 matches fermes pour l'équipe 2 de CARRIERES S/SEINE évoluant en D5-C.

La Commission désigne le match suivant :

D5-C DU 01/12/2024

28230605 CARRIERES S/S US 2 / CHAMBOURCY ASM 2

Sans réception d'un nouveau lieu dans le délai imparti, la Commission dit match perdu par pénalité (-1 point) pour en donner le gain à ST GERMAIN EN LAYE (3pts, 0 but).

U16

D3B du 29/05/2024

25893420 CLAYES SS/BOIS USM 21 / CHAMBOURCY ASM 21

Transmis de la Commission de Discipline du 17/06/2024 infligeant une suspension de terrain de 2 matches.

La Commission désigne le match suivant :

D3-B DU 08/12/2024

28253690 LES CLAYES S/BOIS USM 21 / CROISSY US 21

La Commission est en attente d'un nouveau lieu (remplissant toutes les conditions), le Vendredi 22 Novembre 2024 au plus tard.

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

1ER RAPPEL

SENIORS

D2-A DU 10/11/2024

28219100 NEAUPHLE-PONT. 2 / CHANTELOUP LES V. US 1

VETERANS

D2-B DU 10/11/2024

28231999 VILLEPREUX FC 31 / CHAMBOURCY ASM 32

U18

D3-A DU 10/11/2024

29717240 CHAMBOURCY ASM 21 / MAISONS-LAFFITTE FC 21

U14

D1-A DU 09/11/2024

28215789 VERSAILLES 78 FC 23 / VERNEUIL S/SEINE US 21

FOOT LOISIR + 45 ANS

POULE B DU 07/11/2024

29917108 ENT. EPONE/LAINVILLE 1 / VILLENES ORGEVAL 1

POULE B DU 08/11/2024

29917110 ENT. MEULAN/ASFG 1 / JUZIERS FC 1

U16

CY DU 10/11/2024

29868680 ST CYR AFC 21 / SARTROUVILLE ES 21

29868682 RAMBOUILLET YVELINES 22 / VSCI 21

FORFAIT GENERAL

VETERANS

D5-E COIGNIERES FC 32

U16

D4-C JOUY EN JOSAS US 21

FORFAITS NON AVISES 3EME FORFAIT

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)
Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

VETERANS

D5-E DU 17/11/2024

29456416 COIGNIERES FC 32

FORFAITS NON AVISES 2EME FORFAIT

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)
Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

VETERANS

D5-E DU 17/11/2024

29456415 GUYANCOURT ES 32

FORFAITS NON AVISES 1ER FORFAIT

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)
Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

VETERANS

D5-B DU 17/11/2024

29770565 PORTUGAIS CONFLANS 32

FORFAITS AVISES 3EME FORFAIT

U16

D4-C DU 17/11/2024

29722208 JOUY EN JOSAS US 21

FORFAIT COUPES NON AVISÉS

VETERANS

ERRATUM

(Annulation 1er forfait non avisé du YF 1822)

CC 20/10/2024

29746654 COIGNIERES FC 32

U14

CY 19/10/2024

29746782 INTERFOOT 78 21

MATCHES REMIS

A JOUER LE 22/12/2024

SENIORS

D5-A
29535203 HARDRICOURT US 3 / PORCHEVILLE FC 1

U18

D2-A
28251610 A.S. BUCHELOISE 21 / SARTROUVILLE ES 21

A JOUER LE 12/01/2025

SENIORS

D4-B
28222706 VAUXOISE ES 2 / CHATOU AS 3

U18

D2-A
28251628 HARDRICOURT US 21 / A.S. BUCHELOISE 21

A JOUER LE 15/02/2025

U14

D4-A
28252808 GARGENVILLE STADE 21 / VINSKY FCM 21

A JOUER LE 01/03/2025

U14

D4-B
29558063 RCC 21 / CONFLANS FC 23

MATCHES A PROGRAMMER

SENIORS

D1-A
28214777 HARDRICOURT US 2 / MUREAUX O.F.C. LES 2

VETERANS

D4-A
28248443 LFCM 31 / TRIEL AC 32

U16

D2-A
28253353 LIMAY ALJ 22 / MARLY LE ROI U.S. 21

U14

D4-A
28252789 A.S. BUCHELOISE 21 / MUREAUX O.F.C. LES 22
28252807 LIMAY ALJ 23 / INTERFOOT 78 21

D4-E
29561621 MESNIL ST DENIS ASL 22 / NEAUPHLE-PONT. 21

COURRIERS

517482 VELIZY ASC :

Le club nous informe qu'il est partenaire de la journée Laurette FUGAIN et demande le report des matches du Dimanche 24 novembre 2024 :

VET D1-A 28230384 VELIZY ASC 31 / MAUREPAS AS 31
VET D5-E 29456420 COIGNIERES FC 32 / VELIZY ASC 33
SEN D2-A 28219109 HOUDANAISE REGION FC 1 / VELIZY ASC 1
SEN D5-D 29552435 VELIZY ASC 2 / BAILLY NOISY SFC 3
SEN D5-E 28230831 ESSARTS LE ROI AGS 2 / VELIZY ASC 3

La Commission, ayant bien reçu le document demandé, confirme son accord de reporter les matchs du 24/11/24.

528461 MESNIL LE ROI AS

Demande du club pour inverser ou reporter certaines rencontres en VET D5-B car il y a quelques problèmes d'alternances :

- VET D5-B DU 08/12/2024
29770579 CHI POISSY SGL 32 / MESNIL LE ROI AS 32
Demander l'accord de CHI POISSY pour inverser les matchs aller/retour (30.03.25).

- VET D5-B DU 15/12/2024
29770584 MESNIL LE ROI AS 32 / CONFLANS PORTUGAIS 32
Demande pour le jouer le 16/03/2025.
CONFLANS PORTUGAIS jouant à cette date contre CHI POISSY, la Commission maintient le match au 15/12/2024 et dit match VET D4 à jouer à 9h et VET D5 à jouer à 11h.

- VET D5-B DU 02/02/2025
29770600 MESNIL LE ROI AS 32 / POISSY FC 31
Demande pour le jouer le 06/04/2025.
La Commission donne son accord.

- VET D5-B DU 09/03/2025
29770611 MESNIL LE ROI AS 32 / BREVAL LONGNES FC 32
Demande pour jouer le 04/05/2025.
La Commission donne son accord.

561167 RACING CLUB CONFLANS :

Le club nous informe de la fermeture des installations le samedi 07/12/24 en raison de l'organisation de la course des Berges et souhaite le report du match U14 D4-B face à CONFLANS FC 23.

La Commission confirme la bonne réception du document et dit match à jouer le 01/03/2025.

525514 TRIEL AC :

Le club nous informe d'une manifestation qui aura lieu le week-end du 17 et 18 mai 2025 sur leurs installations, et demande par conséquent de trouver des solutions sur les matches concernés :
U14 D4-B 29558141 TRIEL AC 21 / CHANTELOUP LES V. US 22
La Commission dit match à jouer le 22/03/2025.

U16 D3-A 28253653 TRIEL AC 21 / ANDRESY FC 21
La Commission dit matchs aller / retour inversés (19/01/25).

SEN D5-B 28230572 TRIEL AC 2 / ASJ ACHERES 1
ASJA est Forfait Général.

CDM D1-A 28234827 TRIEL AC 5 / CLAYES SS/BOIS USM 5
La Commission dit match à jouer le 23/03/2025.

VET D5-B 29455713 TRIEL AC 33 / CONFLANS PORTUGAIS 32
La Commission dit match à jouer 27/04/2025.

542102 VILLENNES ORGEVAL FC

Demande du club pour pouvoir jouer tous ses matchs à l'extérieur, n'ayant pas de créneau en semaine.

La Commission confirme qu'une équipe, n'ayant pas de créneau pour recevoir, peut faire tous ses matchs à l'extérieur. Cependant il faudra jouer sur les créneaux des adversaires et/ou se mettre d'accord pour changer des dates (avec le District en copie de tous les échanges).

DEMANDES

SENIORS

D4-B DU 23/02/2025
28222768 HOUILLES SO 2 / CHATOU AS 3
Demande de HOUILLES SO pour avancer le match au 12/01/25. En effet, initialement le match n'avait pu être reporté à cette date car l'équipe de CHATOU était encore en lice en Coupe du Comité.
La Commission donne son accord.

VETERANS

D3-A DU 24/11/2024
29531732 GARGENVILLE STADE 31 / GUERVILLE ARN. 32
Demande de GARGENVILLE pour inverser la rencontre car son terrain est fermé.
La Commission vous demande l'arrêté municipal avant Vendredi 22/11 à 12H.

U18

D3-B DU 24/11/2024
29717411 BOUGIVAL FOOT 22 / PECQ US LE 21
Demande de BOUGIVAL pour jouer à 15h au lieu de 13h car 2 matchs sont prévus sur 1 terrain (horaire dérogatoire).
La Commission donne son accord.

U16

D1-A DU 24/11/2024
28215436 MONTESSON 21 / CONFLANS FC 21
Demande de MONTESSON pour jouer à 12H30.
Accord écrit de CONFLANS.
La Commission donne son accord.

U14

D4-E DU 23/11/2024
29561624 VELIZY ASC 2 / FCFF 2
Demande de VELIZY pour jouer à 13H car 3 matchs sont prévus sur 2 terrains.
La Commission dit match à jouer à 12H30 (horaire dérogatoire) afin que les matches puissent se dérouler dans de bonnes conditions.

CY DU 23/11/2024
29953750 CARRIERES S/SEINE US 21 / MAUREPAS AS 21
Demande de CARRIERES S/SEINE pour jouer à 12H30 au lieu de 14h suite à un problème de terrain et de vestiaires (horaire dérogatoire).
La Commission donne son accord.

CY DU 23/11/2024
29953766 VELIZY ASC 21 / SARTROUVILLE ES 22
Demande de VELIZY pour jouer à 14H30.
Accord écrit de SARTROUVILLE.
La Commission donne son accord.

45 ANS

POULE C DU 21/11/2024
29917184 RAMBOUILLET YVE. 1 / TREMBLAY S/MAULDRE 1
Demande des 2 clubs pour reporter le match.
La Commission dit match à jouer à une date ultérieure.

POULE C DU 25/11/2024
29917189 TREMBLAY S/MAULDRE 1 / VILLEPREUX FC 1
Accord des 2 clubs pour jouer le 29/11/2024
La Commission donne son accord.

DEMANDES DE MODIFICATIONS ANNUELLES

500650 VERSAILLES 78 FC
Demande du club pour planifier tous les matchs de ses U18 D1 à 14h au lieu de 13h, car, compte tenu du nombre important de rencontres chaque week-end, les matchs sont mis à 12h/14h/16h.
La Commission donne son accord.

FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE

ANNEXE 11 DU R.S DU D.Y.F RUBRIQUE « PROCEDURE D'EXCEPTION »

La FMI est obligatoire pour les compétitions à 11 du District des Yvelines de Football.

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examinée par la Commission d'Organisation des Compétitions du DYF, sur rapport de l'arbitre, et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. (cf. Annexe 11 du R.S du D.Y.F, rubrique « Sanctions »).

L'Astreinte de la Ligue est réservée aux matches de Ligue et ne gère donc pas les problèmes de FMI des matches du District. La tablette doit être à l'heure et à la date du jour et disposer de la dernière version de l'application Feuille de Match Informatisée. Une connexion Wifi n'est pas nécessaire le jour du match, à condition d'avoir récupéré les données de la rencontre (Annexe 11).

La Commission rappelle qu'il est très difficile de réaliser une FMI sur un smartphone et préconise fortement l'utilisation d'une tablette (de dimension suffisante = 10.1).

Tous les courriers adressés à la Commission doivent être réalisés depuis l'adresse officielle du club.

L'APPLICATION FMI N'EST PLUS MISE À JOUR SUR LE STORE GOOGLE. IL FAUT DÉSORMAIS LA TÉLÉCHARGER DIRECTEMENT VIA UN LIEN APK.

► **LIEN N°1 OU LIEN N°2**

VETERANS

D5-B DU 10/11/2024
29770562 BREVAL LONGNES F.C. 32 / CHI POISSY SGL 32
Pris note du rapport de Breval.
La Commission décide de ne pas sanctionner.

U16

D2-A DU 20/10/2024
28253343 CARRIERES GRESILLONS 21 / MARLY LE ROI U.S. 21
Pris note du rapport de MARLY LE ROI.
Après rappel et non réception du rapport demandé, La commission sanctionne l'équipe de CARRIERES GRESILLONS d'une amende de 20€ (annexe 2 du RS du D.Y.F. non production d'un rapport demandé).

D3-B DU 17/11/2024
28253675 CLAYES SS/BOIS U.S.M 21 / VSCI 21
Pris note du rapport de LES CLAYES.
Dans ce type de problème, la Commission vous conseille de désinstaller l'application et de la réinstaller.
La Commission décide de ne pas sanctionner.

D4-C DU 17/11/2024
29722210 VERSAILLES 78 FC 26 / MONTFORT / U.S.Y. 21
Pris note du rapport de Versailles nous informant du vol de la tablette du match.
La Commission décide de ne pas sanctionner.

U14

D4-E DU 02/11/2024
29561591 VALLEE 78 F.C. 22 / VOISINS F.C. 22
Pris note du rapport de VOISINS et VALLEE 78.
La Commission décide de ne pas sanctionner.

FUTSAL

D1-A DU 19/10/2024
29608734 A.S.J. ACHERES 1 / JOUARS PONTCHARTRAIN 1
Pris note du rapport de ASJA.
La Commission sanctionne l'équipe de ASJA d'un avertissement et d'une amende de 30€.

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion du 14/11/2024

Présents :

MM. FEREY Rémi (Président), DRAY Paul (Vice président), MOLLER Didier (secrétaire), MM.CORNUAULT Jean-Claude, GUICHETEAU Didier, DUPONT Jean-François (CD), LAUBY Henri-Claude

Excusés : Mme TECHER Isabelle, MM. DELESCHAUX Alain et HOUZE Michel

Non excusé : M. MIRA Kamel

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

RAPPEL DE LA COMMISSION

*EVOCATION : Article 187.2 des Règlements Généraux repris à l'article 40.15 du Règlement Sportif du DYF

Cas d'évocation possibles par la Commission Compétente :

- participation d'un joueur non inscrit sur la feuille de match
- inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club
- acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements

- inscription sur la feuille de match d'un joueur venant de l'étranger et n'ayant pas fait l'objet de la procédure de délivrance du Certificat International de Transfert

- infraction définie à l'article 207 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football qui prévoit qu'est passible des sanctions prévues à l'article 4 du Règlement Disciplinaire, tout assujéti au sens dudit Règlement qui a fraudé ou tenté de frauder, notamment sur l'identité d'un joueur, dissimulé ou omis une information, produit un faux ou fait une fausse déclaration

EXAMEN DES FEUILLES DE MATCH

SENIORS

D3B du 10/11/2024

2547054745 MAUREPAS AS 2 / CROISSY US 1

Demande d'évocation de MAUREPAS AS 2 relative à la participation des joueurs LABRIKI Youssef licence 2547054745 et ESSEGHIR BARBIER Yanis licence 2546005161 de CROISSY US 1, susceptibles d'être suspendus.

La Commission transmet à CROISSY US pour faire part de ses éventuelles observations pour la réunion du 21/11/2024 à 12h00 en lui demandant de prendre connaissance du PV de la Commission Départementale de Discipline en date du 29/10/2024 (match Ent. Maule-Mézière 1 / Croissy US 1).

U18

D3C du 10/11/2024

29725623 CLAYES S/BOIS USM 21 / ELANCOURT OSC 21

Mail de l'éducateur d'ELANCOURT portant sur l'arbitrage du match par un licencié mineur.

La Commission transmet aux CLAYES S/BOIS USM pour faire part de ses éventuelles observations pour la réunion du 21/11/2024 à 12h00.

U16

CY du 10/11/2024

29868685 HOUILLES SO 21 / CELLOIS CS 21

Réclamation de HOUILLES SO 21 portant sur le nombre de joueurs mutés de CELLOIS CS 21.

La Commission transmet à CELLOIS CS pour faire part de ses éventuelles observations pour la réunion du 21/11/2024 à 12h00.

REPRISE DES DOSSIERS

SENIORS

D2B du 03/11/2024

28219226 CARRIERES GRESILLONS AS 1 / VALLEE 78 FC 1

Réclamation de VALLEE 78 FC 1 portant sur la participation de joueurs mutés de CARRIERES GRESILLONS AS 1, au-delà de ce qui est permis par les règlements.

Réponse de CARRIERES GRESILLONS AS, remerciements.

Après vérification,

Le joueur DNIAYE Hady, licence 2544983515 enregistrée le 05/07/2024, est muté

Le joueur SOUMAHORO Moutigui, licence 2545554893 enregistrée le 15/07/2024, est muté

Le joueur BOULAHSEN Adam, licence 2546427775 enregistrée le 29/08/2024, est muté hors-période.

Au regard de l'article 7.4 a du Règlement Sportif du DYF :

« Dans toutes les compétitions officielles des catégories d'âge des catégories U 19 et supérieures, ainsi que dans l'ensemble des

compétitions nationales de jeunes, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 6 dont 2 maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football. »

En conséquence :

La Commission dit :

Réclamation recevable mais non fondée

Résultat acquis sur le terrain CARRIERES GRESILLONS AS 1 / VALLEE 78 FC 1 3/2

Débit : 43.50€ à VALLEE 78 FC

Motif : Droit de réclamation (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

TOURNOIS

VOISINS FC :

29/05/2025 : U6G/U7G/U8G/U9G : homologués si transformation en plateau

01/06/2025 : U11F et U13F homologués

14/06/2025 : U9G et 12G homologués

15/06/2025 : U10G et 11G homologués

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE

Commission du 30 octobre 2024

Présents : Thomas DELASSUS (Président), Gaël DELOIRIE, Gérard PERAUD, Harris PILLEMONT, Jean-Pierre PLANQUE (Secrétaire), Lotfi ZARKA.

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

COURRIERS REÇUS

- Courrier de **Monsieur LARBI Omar**, Responsable Football animation du club des CLAYES SOUS BOIS, en date du 10 novembre 2024, concernant son souhait d'organisation d'une session de formation d'arbitre de football animation au sein du club. La Commission va contacter les arbitres de ce club afin d'envisager avec eux l'organisation de cette session de formation.

- Courrier de **Monsieur BACHOT Alain**, en date du 11 octobre 2024, concernant son souhait de devenir observateur. La Commission accède à sa demande et le désignera pour observer de jeunes arbitres le samedi.

- Courrier de **Monsieur FONTES FERREIRA Rodrigo**, en date du 8 novembre 2024, concernant son indisponibilité pour arbitrer le 17 novembre. La Commission constate que le justificatif produit montre que la raison de l'indisponibilité était connue dès le mois d'août dernier et que l'arbitre aurait donc pu en avertir la CDA au moins 21 jours avant. En conséquence, la Commission sanctionne l'arbitre d'un malus de 8 points, conformément au règlement intérieur de la CDA.

GESTION DE L'EFFECTIF

La Commission prend note de la démission de **Monsieur MARIE DIT RONDEMARRE Kevin**, à la suite de son courriel en date du 11 novembre 2024. Elle le remercie pour les services rendus à l'arbitrage yvelinois.

AUDITIONS

Audition de l'officiel, concernant ses absences sur les rencontres des 5 et 12 octobre 2024, et son absence lors de son audition le 23 octobre dernier.

Attendu que l'officiel n'a transmis aucun justificatif au DYF concernant ses absences sur les 2 rencontres et à l'audition ;

Par ces motifs et après délibération hors la présence des personnes convoquées :

Considérant que l'article 39 du statut de l'arbitrage prévoit que la Commission peut prononcer une mesure administrative à l'encontre d'un arbitre qui ne respecte pas les directives administratives et managériales nécessaires à la gestion et à l'organisation de l'arbitrage départemental.

Considérant que l'officiel a déjà été sanctionné le 23/10/2024 d'un malus de 20 points pour absence sur les rencontres.

Conformément au règlement intérieur de la CDA, la Commission sanctionne l'officiel d'une amende de 15 € pour absence excusée à une Commission sans production d'un justificatif. L'officiel est privé de désignation pendant 8 semaines à compter du 14/10/2024.

Transmet une copie de la présente décision à l'arbitre et à son club d'affiliation.

Audition de l'officiel **Monsieur TOWANOU Eric**, concernant son souhait d'être affecté à la catégorie d'arbitre assistant.

L'officiel explique lors de l'audition qu'il pense que l'affectation à la catégorie d'arbitre assistant lui permettra de postuler à la FAR seniors en vue d'accéder rapidement à la Ligue ;

La Commission constate que les évaluations théoriques et pratiques faites récemment par l'officiel peuvent lui laisser la perspective de postuler raisonnablement à la FAR sans qu'il soit nécessaire de changer de catégorie ;

La Commission suggère à l'officiel de se donner quelques semaines de réflexion et d'attendre que tous les arbitres D3 aient été observés une fois, afin de constater s'il figure ou pas dans le groupe de play off qui concourra pour la promotion en D2 lors de la seconde partie de la saison.

Transmet une copie de la présente décision à l'arbitre et à son club d'affiliation.

Audition de l'officiel, concernant ses absences sur les rencontres des 5 et 12 octobre 2024, et son absence lors de son audition le 23 octobre dernier.

Attendu que l'officiel n'a transmis aucun justificatif au DYF concernant ses absences sur les 2 rencontres ;

Par ces motifs et après délibération hors la présence des personnes convoquées :

Considérant que l'article 39 du statut de l'arbitrage prévoit que la Commission peut prononcer une mesure administrative à l'encontre d'un arbitre qui ne respecte pas les directives administratives et managériales nécessaires à la gestion et à l'organisation de l'arbitrage départemental.

Considérant que l'officiel a déjà été sanctionné le 23/10/2024 d'un malus de 20 points pour absence sur les rencontres.

Conformément au règlement intérieur de la CDA, l'officiel est privé de désignation pendant 5 semaines à compter du 14/10/2024.

Transmet une copie de la présente décision à l'arbitre et à son club d'affiliation.

Audition par téléphone de l'officiel, concernant son absence sur une rencontre du 19 octobre.

Attendu que l'officiel explique qu'il n'a pas consulté son compte officiel le samedi 19 octobre pour vérifier s'il avait ou non une désignation ;

Attendu qu'il explique qu'il a été contacté par téléphone par son référent arbitre quelques minutes avant le coup d'envoi, mais qu'il était alors trop tard pour se rendre au stade ;

Par ces motifs et après délibération hors la présence des personnes auditionnées :

Considérant que l'article 39 du statut de l'arbitrage prévoit que la Commission peut prononcer une mesure administrative à l'encontre d'un arbitre qui ne respecte pas les directives administratives et managériales nécessaires à la gestion et à l'organisation de l'arbitrage départemental.

Conformément au règlement intérieur de la CDA, la Commission sanctionne l'officiel d'un malus de 20 points pour absence sur la rencontre. L'officiel est privé de désignation pendant 2 semaines à compter du 21/10/2024.

Transmet une copie de la présente décision à l'arbitre et à son club d'affiliation.

Audition de l'officiel, concernant son absence sur un tournoi les 26 et 27 octobre.

Attendu que l'officiel fournit un certificat médical attestant de son incapacité à arbitrer ;

Par ces motifs et après délibération hors la présence des personnes auditionnées :

La Commission décide de ne pas sanctionner l'officiel.

Transmet une copie de la présente décision à l'arbitre et à son club d'affiliation.

Audition de l'officiel, concernant son absence sur une rencontre du 3 novembre.

Attendu que l'officiel explique qu'à cette date il n'avait pas encore passé le test physique ;

Attendu qu'il croyait qu'il ne pouvait pas être désigné pour cette raison ;

Attendu qu'il n'a pas consulté son compte officiel lorsque sa licence a été validée fin octobre et qu'il n'a donc pas vu qu'il été désigné sur cette rencontre ;

Par ces motifs et après délibération hors la présence des personnes auditionnées :

Considérant que l'article 39 du statut de l'arbitrage prévoit que la Commission peut prononcer une mesure administrative à l'encontre d'un arbitre qui ne respecte pas les directives administratives et managériales nécessaires à la gestion et à l'organisation de l'arbitrage départemental.

Conformément au règlement intérieur de la CDA, la Commission prive l'officiel de désignation pendant 2 semaines à compter du 04/11/2024.

Transmet une copie de la présente décision à l'arbitre et à son club d'affiliation.

Audition de l'officiel, concernant son absence sur la rencontre CC SEN INTERFOOT - CHATOU du 13 octobre 2024.

Attendu que l'officiel a expliqué dans un mail au DYF et a confirmé lors de l'audition qu'il s'était rendu au stade Polaniok à MANTES LA VILLE, comme indiqué sur son compte de désignation selon lui ;

Attendu que la Commission constate que, dès le vendredi 11 octobre, le match était prévu au stade du Moulin des Rades à MANTES LA VILLE ;

Attendu que l'officiel n'a pas apporté la preuve que son compte de désignation indiquait les 12 et 13 octobre que le match avait lieu au stade Polaniok ;

Attendu que l'officiel a confirmé qu'il n'avait pas contacté par téléphone le club recevant quand il a constaté que les équipes n'étaient pas au stade Polianok ;

Par ces motifs et après délibération :

Considérant que l'article 39 du statut de l'arbitrage prévoit que la Commission peut prononcer une mesure administrative à l'encontre d'un arbitre qui ne respecte pas les directives administratives et managériales nécessaires à la gestion et à l'organisation de l'arbitrage départemental.

Conformément au règlement intérieur de la CDA, la Commission sanctionne l'officiel d'un malus de 20 points pour absence sur la rencontre. La Commission rappelle à l'officiel qu'aucune équipe n'étant présente sur le stade où il se trouvait, il aurait dû contacter le club recevant par téléphone afin de demander confirmation du stade où se déroulait la rencontre.

Transmet une copie de la présente décision à l'arbitre et à son club d'affiliation.

Audition de **Monsieur EL ANTARI Othman**, concernant sa participation à une session de Formation Initiale à l'Arbitrage (FIA). M. EL ANTARI a signé avec le DYF en octobre dernier un Engagement d'Activité d'Intérêt Général qui prévoit notamment la

participation à la session de FIA qui est planifiée du 22/11 au 01/12/2024.

La Commission attire l'attention de M. EL ANTARI sur le fait que son inscription à cette FIA est entièrement de sa responsabilité et doit être faite sur le site internet de la Ligue d'Ile de France.

Elle attire également son attention sur l'obligation d'assiduité, de participation active et de comportement positif qui doivent guider son comportement pendant toute la durée de la session de formation, faute de quoi le DYF pourrait être conduit à revoir l'engagement qui a été conclu.

Transmet une copie de la présente décision au demandeur et à son club d'affiliation.

Gaël DELOIRIE n'a pas participé à l'audition.

Audition de l'officiel **Monsieur BALLO Komabou**, concernant la poursuite de son activité d'arbitre.

La Commission renouvelle son soutien indéfectible à l'officiel après la très violente agression dont il a été victime le 13 octobre dernier.

Elle propose à l'officiel d'aménager son activité d'arbitre, s'il le souhaite, dans les semaines ou les mois qui viennent, afin de lui permettre de surmonter le choc psychologique causé par l'agression. Cet aménagement pourrait prendre différentes formes : arbitrage à trois officiels, désignations sur des matches de division inférieure, désignations sur des matches de jeunes, désignations à fréquence plus faible,

L'officiel remercie la Commission pour ces propositions. Nonobstant, il pense que le meilleur moyen de surmonter le choc qu'il a subi est de reprendre l'arbitrage au centre dans la catégorie qui est la sienne.

Transmet une copie du présent compte rendu à l'arbitre et à son club d'affiliation.

INFORMATIONS

La Commission rappelle que la dernière session de rattrapage des tests théorique et physique aura lieu le samedi 14 décembre. Les arbitres qui n'auront pas passé le test théorique ou réussi le test physique au 15 décembre ne seront plus désignés après cette date. Les arbitres concernés sont invités à s'inscrire [en cliquant sur ce lien](#).

COMMISSION DU FOOTBALL D'ANIMATION

Réunion du 18 novembre 2024

Présents : M. Thierry BOKOBZA (Président), MM., Luis PEDRO GOMES, Jean-Eric INACIO, Michel LOUVEL, Laurent PATRIGEON, Mmes Monique ELISABETH, Yvane JONNAIS

Absents excusés : MM., Jean-Luc BOIVIN, Thierry COLOMBO, Adrien BARROIS, Tony GABIER, Stéphane PILLEMONT Mme GRIVOT,

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

COURRIERS

HOUILLES SO

Courrier du club concernant les rencontres U11 du 16/11.

La Commission prend note et transmet le dossier à la section CDPME.

CATEGORIE U6-U7 PLATEAUX U6

La Commission organisera 3 plateaux spécifiques U6 en 2025. En parallèle des plateaux U6/U7 prévus aux mêmes dates. Un formulaire d'inscription vous sera envoyé prochainement afin de vous inscrire.

PLATEAUX U7

Retrouvez les prochains plateaux de la saison en [cliquant ici](#).

CLAYES S/BOIS USM

Le club s'est rendu compte qu'il avait 4 équipes inscrites en trop sur les plateaux classiques et s'excuse de son absence sur le plateau du 16/11 à VOISINS FC.

La Commission prend note, merci d'être vigilant à l'avenir.

Inscriptions tardives

La Commission, à titre exceptionnel, intégrera toutes les inscriptions tardives, uniquement pour la date du 30 novembre.

CATEGORIE U8-U9 PLATEAUX U9

Inscriptions tardives

La Commission, à titre exceptionnel, intégrera toutes les inscriptions tardives, uniquement pour la date du 7 décembre.

Retrouvez les prochains plateaux de la saison en [cliquant ici](#).

TESSANCOURT FC

Demande du club pour ne pas accueillir 10 équipes sur ses installations.

La Commission prend note. Elle modifie le plateau de TESSANCOURT et affecte VAUXOISE ES1 sur le plateau de MANTOIS 78 FC 2.

924112306 du 23/11 : ST ARNOULT FC

Le club d'YVELINES US nous informe ne pouvoir être présent sur le plateau de ST ARNOULT FC.

La Commission prend note.

CATEGORIE U10-U11 CRITERIUM DEPARTEMENTAL

2 équipes du 09/11/24

29930316 : MAULOISE US 1 / VILLEPREUX FC 1

Courrier du club de VILLEPREUX FC. Réception de la réponse de MAULOISE US.

La Commission rappelle aux deux clubs qu'il faut respecter les décisions de l'arbitre, même si celui-ci peut se tromper, d'autant plus quand il est jeune. Elle appelle les clubs, à l'avenir, à plus de dialogue sur le moment.

CHALLENGE JOUR DE COUPE U10-U11

Retrouvez les plateaux des Challenges Jour de Coupe U10-U11 en [cliquant ici](#).

VILLEPREUX FC

Demande du club pour intégrer une de ses 3 équipes du Challenge DYF, sur le Challenge Départemental U10.

La Commission prend note et valide cette demande (affectation au plateau de PLAISIROIS FO). Noter que l'affectation des équipes sur les Challenges étaient modifiables, après publication des engagements par la Commission.

TESSANCOURT FC

Demande du club pour basculer son équipe en Challenge DYF plutôt qu'en Challenge Régional U11.

La Commission prend note et valide cette demande (affectation au plateau de VILLENES ORGEVAL FC). Noter que l'affectation des équipes sur les Challenges étaient modifiables, après publication des engagements par la Commission.

AUTEUILLOIS AS

Accord avec le club de PORCHEVILLE FC pour que ce plateau se joue à PORCHEVILLE.

Accord de la Commission.

VILLIERS LE MAHIEU AS

Accord avec le club de NEAUPHLE PONT. Pour que ce plateau se joue à NEAUPHLE PONT. RC.

Accord de la Commission.

CRAVENT FC

Demande du club pour intégrer un autre plateau compte tenu de la distance avec son site d'accueil (ELANCOURT OSC).

La Commission prend note, mais les plateaux de la 1ère journée du Challenge Régional ont été fait par tirage au sort. Elle ne peut

donc revenir sur le tirage. Exceptionnellement la commission décide de désigner CRAVENT site d'accueil à la place de INTERFOOT avec FOURQUEUX AS et VERNEUIL US.

CD U10 n°12 : MAURECOURT FC

Demande du club pour accueillir ce plateau à 9h30.

L'horaire n'étant pas dérogatoire, la modification est soumise à l'accord de tous les clubs visiteurs.

DYF n°31 : VERSAILLES 78 FC

Le club nous informe que c'est VOISINS FC qui accueillera ce plateau. En attente de l'accord écrit de VOISINS FC.

CATEGORIE U12-U13 CRITERIUM DEPARTEMENTAL

La Commission a procédé à la vérification des licenciés de chaque club engagé sur le dispositif. Voici l'état des anomalies relevées et des conséquences sur les rencontres à venir :

☐ COIGNIERES FC : 2 équipes : 13 licenciés : L'équipe 2 est forfait pour le 16/11

Amende : 20€ - non production d'un rapport demandé

2 équipes poules C1/C2 du 07/12/24

29932222 / 29932277 : PERRAY FOOT ES 1 2 / ST CYR AFC 1 2

Le club du PERRAY FOOT ES demande à la Commission de statuer sur les alternances de ses équipes ce samedi 7 décembre.

La Commission décide d'avancer ces rencontres à 12h30, horaire dérogatoire. Merci de prévenir ST CYR AFC.

Elle vous remercie d'avoir anticipé.

CRITERIUMS ESPOIRS

BONNIERES FRENEUSE FC

Courrier du club expliquant la situation de son éducateur U13 Espoirs en dérogation.

La Commission est en attente de la confirmation du District de l'Essonne pour statuer.

FESTIVAL FOOT

Pour consulter la prochaine journée du 23 novembre : [cliquez ici](#)

Demande de modification horaire accordée par la Commission

Plateaux du 23/11/24

01 : VERSAILLES 78 FC : 14h00
02 : PLAISIROIS FO : 14h00
06 : ST ARNOULT FC : 14h00
13 : BOUGIVAL FOOT : 14h00
16 : TRIEL AC : 14h00
25 : MONTFORT USY : 14h00
27 : CLAYES S/BOIS USM : 14h00
38 : BEYNES FC : 14h00
54 : LAINVILLOIS FC : 14h00
56 : VAUXOISE ES : 14h00
60 : MAURECOURT FC : 14h00
71 : CRAVENT FC : 14h00

40 : GARGENVILLE STADE

Le club nous informe ne pouvant recevoir ce plateau en raison de la fermeture de son terrain et n'a pas de solution de repli.

La Commission demande à MESNIL ST DENIS AS ou SARTROUVILLE ES si l'un d'eux peut accueillir.

41 : INTERFOOT

Le club nous informe ne pouvant accueillir un plateau sur ses installations faute de vestiaires.

La Commission, compte tenu des problématiques de sites d'accueil sur ces journées plateaux et faute d'un accord d'un club visiteur pour accueillir, vous demande d'organiser ce plateau, en prévenant les clubs adverses des problématiques de vestiaires afin qu'ils prennent leurs dispositions.

FEUILLES PLATEAUX MANQUANTES

U9 CLASSIQUES

1^{er} rappel avant amende

Plateaux du 09/11/24

CHANTELOUP (CHATOU/ CARRIÈRES GRÉSILLONS)
HOUILLES AC 2 (MONTESSON / ST GERMAIN EN LAYE)
TRAPPES ES (VILLIERS LE MAHIEU / NEAUPHLE)

U8-U9 ESPOIRS

1^{er} rappel avant amende

Plateaux du 09/11/24

Fiche équipe

CONFLANS FC
LIMAY A.L.J
MUREAUX O.F.C. LES
VELIZY A.S.C
VOISINS FC

FEUILLES MATCHES MANQUANTES

U10-U11 DPTAL

1^{er} rappel avant amende

Rencontres du 09/11/24

29925965 MANTOIS 78 FC 2 - ISSOU AS 1
29926735 MUREAUX O.F.C. 2 - BONNIERES FRENEUSE 2
29926793 CARRIERES GRESILLONS 2 - VILLENNES ORGEVAL 2
29926970 HOUILLES S.O. 2 - CONFLANS F.C. 2
29930233 CHAMBOURCY ASM 2 - BOUAFLE /FLINS ENT. 1
29930342 ST CYR AFC 2 - BOIS D'ARCY A.S. 2
29930646 PORT MARLY C.S. 1 - SARTROUVILLE ES 3
29936308 VELIZY ASC 3 - VALLEE 78 F.C. 2
29936309 CLAIREFONTAINE FC 1 - BUC FOOT AO 2
29926763 MUREAUX O.F.C. 22 - BONNIERES FRENEUSE 22
29926998 HOUILLES S.O. 22 - CONFLANS F.C. 22

U12-U13 DPTAL

1^{er} rappel avant amende

Rencontres du 09/11/24

29931243 – CARRIERES GRESILLONS 21 / HOUILLES AC 23
29931424 – BOIS D'ARCY AS 21 / VERSAILLES JUSSIEU 21
29931530 – MANTOIS 78 FC 23 / LIMAY ALJ 22

29931823 – ST GERMAIN EN LAYE 22 / HOUILLES AC 24
29931904 – TRAPPES ES 23 / MONTIGNY LE BRETONNEUX AS 22
29931905 – VIROFLAY USM 22 / ELANCOURT OSC 22
29932225 – VERSAILLES 78 FC 3 / LES CLAYES SOUS BOIS USM
29932227 – COIGNIERES FC 1 / VALLEE 78 FC 1
29932279 – PORT MARLY CS2 / PERRAY FOOT ES 2
29932281 – ST CYR AFC2 / BEYNES FC2
29931328 – BOIS D'ARCY AS 1 / VERSAILLES JUSSIEU 1
29931502 – MANTOIS 78 FC 3 / LIMAY ALJ 2
29931752 – ST GERMAIN EN LAYE 2 / HOUILLES AC 3
29931873 – TRAPPES ES 2 / MONTIGNY LE BRETONNEUX AS 2
29931874 – VIROFLAY VSM 2 / ELANCOURT OSC 2

FEUILLES DE JONGLERIE MANQUANTES

CRITERIUM ESPOIRS U10/U11

1^{er} rappel avant amende & Pénalité sportive sur l'épreuve

technique selon les modalités du règlement

Rencontres du 09/11/24

U10

POULE C

CHANTELOUP US 21/CHESNAY 78 FC 21

POULE E

MAUREPAS AS 21 / ST GERMAIN EN LAYE 21

U11

POULE B

VILLENNES ORGEVAL FC 1/MANTOIS 78 FC 1

POULE C

ELANCOURT OSC 1 / BAILLY NOISY SFC 1

CRITERIUM ESPOIRS U12/U13

1^{er} rappel avant amende & Pénalité sportive sur l'épreuve

technique selon les modalités du règlement

Rencontres du 09/11/24

U12

POULE A

MONTIGNY LE BX AS 21 / HOUDANAISE REGION FC 1

POULE B

MUREAUX OFC 21 / CHATOU AS 21

POULE C

BOUGIVAL FOOT 21 / PLAISIROIS FO 22
CHANTELOUP US 21 / MAGNY 78 FC 21

POULE F

GUYANCOURT ES 22 / MONTESSON US 21

U13

POULE A

MONTIGNY LE BX AS 1 / ST GERMAIN FC 1

POULE B

MUREAUX OFC 1 / RAMBOUILLET FC 1

POULE C

BOUGIVAL FOOT 1 / CHATOU AS 1

POULE D

GUYANCOURT ES 1 / AUBERGENVILLE FC 1

INFRACTION ENCADREMENT

CRITERIUM ESPOIRS U10/U11

Rencontres du 09 & 16/11/24

U10

MONTESSON US (09/11) : 2ème infraction
BAILLY NOISY SFC (16/11) : 1ère infraction
RAMBOUILLET FC (16/11) : 1ère infraction

U11

NEAUPHLE PONT. RC (09/11) : 1ère infraction
MUREAUX OFC (16/11) : 1ère infraction

BOUGIVAL FOOT (09/11) : 3ème infraction

La Commission demande des explications au club pour le lundi 25 novembre 12h00 au plus tard.

CRITERIUM ESPOIRS U12/U13

Rencontres du 09 & 16/11/24

U12

CONFANS FC (09/11) : 2ème infraction
SARTROUVILLE ES (09/11) : 1ère infraction
VELIZY ASC (16/11) : 1ère infraction

U13

EPONE USBS (16/11) : 2ème infraction

COMMISSION DU FOOTBALL

FEMININ

Commission du lundi 18 novembre 2024

Présents :

Mmes Naïma BARRIZ, Yvane JONNAIS (Vice-Présidente), Corinne STEKELORUM, Oury SY
MM. Jean-François DUPONT (Représentant du Comité de Direction), Francis DUPRE (Président), Pascal HANS, Claude KALENDERIAN

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

JOURNÉE DU FOOT FÉMININ

La Commission est à la recherche d'un site d'accueil pour la Journée du Football Féminin qui aura lieu samedi 7 juin 2025.

TOUTES FOOT

La Commission est à la recherche d'un site d'accueil pour l'opération TOUTES FOOT qui aura lieu samedi 26 avril 2025.

COUPES DES YVELINES FUTSAL

La Commission recherche des gymnases pour l'organisation de ces coupes. Vous pouvez retrouver les inscriptions en cliquant ici.

Voici les dates prévisionnelles :

- U15F : 1er mars 2025
- U13F : 15 février 2025
- U11F : 18 janvier 2025
- Fillofoot : 11 janvier 2025
- Finales : 11 mai 2025

PLATEAU U6F/ U7F

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 27 novembre 2024 dans le module Foot Animation et Loisir.

Le plateau se déroulera le 07 décembre 2024.

FILLOFOOT

Les plateaux du 30/11/2024 seront mis en ligne cette semaine dans le module Foot Animation et Loisir.

FOOT A 5

Les plateaux U11F du 23/11/2024 et 07/12/2024 sont en ligne dans le module Foot Animation et Loisir.

FEUILLES DE JONGLERIE MANQUANTES

CRITERIUM U11F A 8

Rencontres de 09/11/2024

Premier rappel

29727157 Sartrouville Es - Carrieres S/Seine Us
29727161 Mantois 78 Fc - Paris Saint-Germain

FORFAIT GENERAL

Après le début des compétitions

U11F A 8

523263 Verneuil S/Seine Us

U15F A 8

523263 Verneuil S/Seine Us

FORFAITS AVISES 1ER FORFAIT

U15F A 8

29726929 Mesnil St Denis As

FORFAITS AVISES 3EME FORFAIT

U15F A 8

29726956 Verneuil S/Seine Us

U11F A 8

29727163 Verneuil S/Seine Us

FORFAITS NON AVISES 1ER FORFAIT

**(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)
Annexe 2 du R.S. du D.Y.F**

U13F A 8

29727012 Chanteloup Les V. Us

RAPPELS FMI

- L'utilisation de la FMI est obligatoire pour tous les matchs de critérium, des U11F aux Senior F (annexe 10 du R.S. du D.Y.F.).
- En cas d'impossibilité exceptionnelle, utiliser une feuille de match papier (à fournir par le club recevant) en y faisant figurer TOUTES les informations (n° de match, date, compétitions, etc.) au recto et au verso.
- Lorsque la FMI n'a pas été utilisée, le motif doit faire l'objet d'un rapport envoyé au District.

- En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission du Football Féminin sur la base du rapport fourni, et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à une amende et/ou à la perte du match par pénalité ((annexe 10 du R.S. du D.Y.F. rubrique Sanctions).
- La saisie des remplacements sur la feuille de match est obligatoire.

Nous vous rappelons également que dans la catégorie U13F, la fonction d'arbitre assistante doit obligatoirement être assurée par une des joueuses remplaçantes de l'équipe (s'il y en a). Ce temps d'arbitrage ne doit pas excéder un quart du match en temps cumulé

pour une même joueuse. C'est le nom de la première joueuse remplaçante assurant cette fonction qui doit être indiqué sur la FMI. L'arbitrage à la touche par des joueuses remplaçantes est également possible dans les autres catégories.

COUPE DES YVELINES

SENIORS F A 8

Tirage du 04 novembre 2024

Depuis le tirage du 4 novembre 2024, la Commission a pris connaissance du forfait général du FC ANDRESY, la commission annule donc le dernier match tiré au sort : FCF PORTES ILE DE FRANCE 1 - PECQ US 1.

Ces deux équipes sont exemptées de ce tour.

Rencontres à jouer le 30 novembre 2024 :

VALLEE 78 FC 1 / VOISINS FC 1
GARGENVILLE STADE 1 / ES GUYANCOURT 1
BEYNES FC 1 / MESNIL SAINT DENIS ASL 1
PLATEAU DE BREVAL LOGNES FC 1 / SARTROUVILLE ES 1

Exempts :

MAGNY 78 FC 1
VOISINS FC 2
PECQ US 1
FCF PORTES ILE DE FRANCE 1

U18F A 8

Tirage du 18 novembre 2024

Rencontres à jouer le 30 novembre 2024 :

MUREAUX OFC 2 / CHESNAY 78 1

Exempts :

CS ROSNY FOOTBALL 1
LIMAY ALJ 2
MONTESSON US 2
BREVAL LONGNES FC 1
BAILLY NOISY FSC 1
CONFLANS FC 1
FOURQUEUX AS 1

U15F A 8

Tirage du 18 novembre 2024

Rencontres à jouer le 30 novembre 2024 :

POISSY FC 3 / LOUVECIENNES AS 1
LES MUREAUX OFC 1 / SARTROUVILLE ES 2
ES GUYANCOURT 1 / MANTOIS FC 2
MAURECOURT FC 1 / CROISSY US 1
VALLEE 78 FC 1 / VOISINS FC 2
MAISONS LAFFITTE FC 1 / CARRIERES SUR SEINE US 1

FESTIVAL FOOT UI3F

Tirage du 4 novembre 2024

Plateaux à jouer le 23 novembre 2024 :

La première équipe citée reçoit le plateau

- CARRIERES SUR SEINE US 1 / FCF PORTES ILE FRANCE 1 / CLAYES SOUS BOIS USM 2
- NEAUPHLE PONCHARTRAIN RC 1 / PLAISIR FO 1 / MANTOIS 78 FC 1
- CHESNAY 78 FC 1 / MAISONS LAFFITTE FC 1 / ES GUYANCOURT 1
- CS ROSNY SUR SEINE FOOTBAL 1 / HARDRICOURT US 1 / CONFLANS FC 1
- VERSAILLES JUSSIEU 1 / GUERVILLE ARNOUVILLE 1 / FC FONTENAY LE FLEURY 1
- POISSY FC 3 / PSG FC 2 / CARRIERES SUR SEINE US 2
- VOISINS FC 3 / POISSY FC 2 / VOISINS FC 1

- RAMBOUILLET YVELINES 2 / PSG FC 1 / POISSY FC 1
- MUREAUX OFC 1 / ELANCOURT OSC 1 / CHANTELOUP LES VIGNES US 1
- CARRIERES GRESILLONS 1 / MONTIGNY LE BRETONNEUX AS 1 / TRIEL AC 1
- MONTESSON US 1 / TRAPPES ES 1 / CLAYES SOUS BOIS USM 1
- BAILLY NOISY FSC 1 / SARTROUVILLE ES 1 / VERSAILLES 78 FC 1
- RAMBOUILLET YVELINES 1 / VOISINS FC 2 / MUREAUX OFC 2
- TRAPPES ES 2 / VERNEUIL SUR SEINE US 1 / MARLY ETANG 1

JOUR DE COUPE UI IF

Plateaux à jouer le 23 novembre 2024 : Disponible dans le module FAL

CHALLENGE UI IF

Tirage du premier tour du challenge : 13 Janvier 2025
Plateaux à jouer le 08 février 2025

COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIÉ

Réunion restreinte du 18/11/2024

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

COUPE DES YVELINES FUTSAL JEUNES

Ces coupes étant des compétitions officielles, les clubs doivent présenter leurs licences sur l'application Footclubs Compagnon ou le listing des licences imprimé par le club sur papier libre.

Par ailleurs :

Les protégés tibias sont obligatoires.

Les clubs ayant 2 équipes engagées sur un même plateau , merci de prévoir des maillots de couleurs différentes.

FORFAIT

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F.

Avisé	100,00 €
Non Avisé	150,00 €
Forfait en cours de plateau	200,00 €

PLATEAU DE QUALIFICATION

Les heures de début indiquées correspondent à l'heure où les équipes sont attendues.

U12

Samedi 15 Février 2025

PLATEAU DE JOUARS PONTCHARTRAIN

Gymnase Phélypeaux
Rue Louis Phélypeaux
78760 JOUARS PONTCHARTRAIN

RESPONSABLE : Jean Pierre LEDUC
Tél: 06 25 65 32 11

HORAIRE DU PLATEAU 9H00 à 16H00
Pas de buvette et restauration sur place

POULE A

ANDRESY FC 1
CARRIERES GRES. 2
VERNEUIL US 1

POULE B

ANDRESY FC 2
CARRIERES GRES. 1
VERNEUIL US 2
CBPS POISSY FC

Dimanche 23 Février 2025

PLATEAU D'ELANCOURT

Palais des Sports
Rue de la Beauce
78990 ELANCOURT

RESPONSABLE : Jean Pierre LEDUC
Tél: 06 25 65 32 11

HORAIRE DU PLATEAU 9H00 à 16H00
Pas de buvette et restauration sur place

POULE A

MONTFORT/USY 1
PLAISIROIS FO 2
ST GERMAIN FC 1
BUC FOOTBALL AO

POULE B

MONTFORT/USY 2
PLAISIROIS FO 1
ST GERMAIN FC 2
MESNIL ST DENIS ASL

~~~~~  
Samedi 1 Mars 2025

### PLATEAU DE LIMAY

Gymnase Guy Moquet  
Rue Charles Tellier  
78520 LIMAY

RESPONSABLE : A déterminer

HORAIRE DU PLATEAU 9H00 à 16H00  
Buvette et restauration sur place

#### POULE A

LIMAY ALJ 1  
MANTOIS 78 FC 2  
REVES D'ENFANCE 1  
AUBERGENVILLE FC 2

#### POULE B

LIMAY ALJ 2  
MANTOIS 78 FC 1  
REVES D'ENFANCE 2  
AUBERGENVILLE FC 1

~~~~~  
Dimanche 13 Avril 2025

PLATEAU 1/2 FINALE

U13**Dimanche 22 Décembre 2024****PLATEAU DE BUC**Gymnase Simone Veil
278 Ave Morane Saulnier
78530 BUC**RESPONSABLE : Jean Pierre LEDUC**
Tél: 06 25 65 32 11**HORAIRE DU PLATEAU 9H00 à 16H00**
buvette et restauration sur place ???**POULE A**BUC FOOTBALL AO
CARRIERES GRES. 1
PLAISIROIS FO 2
MESNIL ST DENISASL 1**POULE B**VILLIERS LE MAHIEU AS
CARRIERES GRES. 2
PLAISIROIS FO 1
MESNIL ST DENIS ASL 2

~~~~~

**Samedi 22 Février 2025****PLATEAU D'ELANCOURT**Palais des Sports  
Rue de la Beauce  
78990 ELANCOURT**RESPONSABLE : Jean Pierre LEDUC**  
Tél: 06 25 65 32 11**HORAIRE DU PLATEAU 9H00 à 16H00**  
Pas de buvette et restauration sur place**POULE A**REVES D'ENFANCE 1  
VERNEUIL US 2  
ASJ ACHERES  
POISSY FC**POULE B**REVES D'ENFANCE 2  
VERNEUIL US 1  
ANDRESY FC  
CARRIERES SUR SEINE

~~~~~

Samedi 26 Avril 2025**PLATEAU 1/2 FINALE****U14****Samedi 4 Janvier 2025****PLATEAU DE ECQUEVILLY**Gymnase des Motelles
21 Ave des Motelles
78920 ECQUEVILLY**RESPONSABLE : Loïc JOUBERT**
Tél: 06 27 52 90 75**HORAIRE DU PLATEAU 8H00 à 18H00**
Pas de buvette et restauration sur place**POULE A**ECQUEVILLY EFC 1
AUBERGENVILLE FC 2
VERNEUIL US 1
REVES D'ENFANCE 2
LIMAY ALJ 1
BREVAL LONGNES**POULE B**ECQUEVILLY EFC 2
AUBERGENVILLE FC 1
VERNEUIL US 2
REVES D'ENFANCE 1
LIMAY ALJ 2
VILLIERS LE MAHIEU**Samedi 1 Février 2025****PLATEAU DE CARRIERES SOUS POISSY**Gymnase de Provence
Rue St Honoré
78955 CARRIERES SOUS POISSY**RESPONSABLE : Abdel MESTARI**
Tél: 06 84 64 32 40**HORAIRE DU PLATEAU 12H30 à 18H00****POULE UNIQUE**CARRIERES GRESILLON 1
CARRIERES GRESILLON 2
POISSY FC
ST GERMAIN FC 1
ST GERMAIN FC 2**Dimanche 2 Février 2025****PLATEAU DE CARRIERES SOUS POISSY**Gymnase de Provence
Rue St Honoré
78955 CARRIERES SOUS POISSY**RESPONSABLE : Abdel MESTARI**
Tél: 06 84 64 32 40**HORAIRE DU PLATEAU 12H30 à 18H00****POULE UNIQUE**ASJ ACHERES
FONTENAY FC 1
FONTENAY FC 2
PLAISIROIS FO 1
PLAISIROIS FO 2
CBPS

~~~~~

**Dimanche 2 Février 2025****PLATEAU DE BOIS D'ARCY**Gymnase Colette Besson  
7 Rue Etienne Jules Marais  
78390 BOIS D'ARCY**RESPONSABLE : Jean Pierre LEDUC**  
Tél: 06 25 65 32 11**HORAIRE DU PLATEAU 13H00 à 18H00****POULE UNIQUE**VOISINS FC  
ST CYR AFC 1  
ST CYR AFC 2  
ELANCOURT OSC 1  
ELANCOURT OSC 2

~~~~~

Samedi 19 Avril 2025**PLATEAU 1/2 FINALE**

U16

Dimanche 5 Janvier 2025

PLATEAU DE ECQUEVILLY

Gymnase des Motelles
21 Ave des Motelles
78920 ECQUEVILLY

RESPONSABLE : Loïc JOUBERT
Tél: 06 27 52 90 75

HORAIRE DU PLATEAU 9H00 à 17H00
Pas de buvette et restauration sur place

POULE A

LIMAY ALJ 1
AUBERGENVILLE FC 2
POISSY FC 1
CARRIERES / SEINE 2

POULE B

LIMAY ALJ 2
AUBERGENVILLE FC 1
POISSY FC 2
CARRIERES / SEINE 1

~~~~~

Dimanche 16 Février 2025

### PLATEAU DE JOUARS PONTCHARTRAIN

Gymnase Phélypeaux  
Rue Louis Phélypeaux  
78760 JOUARS PONTCHARTRAIN

RESPONSABLE : Loïc JOUBERT  
Tél: 06 27 52 90 75

HORAIRE DU PLATEAU 8H30 à 17H00  
Pas de buvette et restauration sur place

#### POULE UNIQUE

MONTIGNY LE BX 1  
MONTIGNY LE BX 2  
FONTENAY FC 1  
FONTENAY FC 2  
ST CYR AFC 1  
ST CYR AFC 2  
ASJ ACHERES

Samedi 22 Février 2025

### PLATEAU DE VERNOUILLET

Gymnase Philippe de Dieuleveult  
Route de Chapet  
78540 VERNOUILLET

RESPONSABLE : Loïc JOUBERT  
Tél: 06 27 52 90 75

HORAIRE DU PLATEAU 9H00 à 17H00  
Buvette et restauration sur place

#### POULE A

VERNEUIL US 1  
CARRIERES Gres. 2  
ST GERMAIN FC 1  
BREVAL

#### POULE B

VERNEUIL US 2  
CARRIERES Gres. 2  
ST GERMAIN FC 2  
MANTOIS 78 FC

~~~~~

Dimanche 20 Avril 2025

PLATEAU 1/2 FINALE

NOUVELLES PRATIQUES

19 Janvier 2025

TOURNOI WALKING FOOTBALL

Urban GUYANCOURT
17 Quater Rte Troux
78280 GUYANCOURT

HORAIRE DU TOURNOI 9H45 à 13H00

COMMISSION DES TERRAINS ET INFRASTRUCTURES SPORTIVES

COMMISSION RESTREINTE DU 1811/2024

EXTRAIT DU PV DE LIGUE

CLASSEMENT DES INSTALLATIONS

CONFIRMATION DE NIVEAU DE CLASSEMENTS

TRAPPES – GYMNASSE YOURI GAGARINE – NNI 786219901

Cette installation sportive n'avait jamais été classé.
Installation visitée par M. LEDUC, membre de la C.D.T.I.S., le 31/10/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau Futsal 3 du 28/10/2024 et des documents transmis et en possession de la Commission :

Plan de masse, du terrain et des vestiaires
Arrêté d'Ouverture au Public
Rapport de visite

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau Futsal 3 jusqu'au 12/11/2034.

CLASSEMENT DES ECLAIRAGES

ELANCOURT – STADE PIERRE DE COUBERTIN – NNI 782080301

L'éclairage de cette installation était classé E6 jusqu'au 25/08/2024.
Contrôle de l'éclairage effectué par M. LEDUC, membre de la C.D.T.I.S. du District des Yvelines, le 06/11/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 24/10/2024.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 168 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.48
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.67

La C.R.T.I.S. propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 12/11/2028.